

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

THERMELT 156 NATURAL Remplace la date 26-juil.-2023

Date de révision 20-oct.-2025 Numéro de révision 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit THERMELT 156 NATURAL

Forme Cette substance/ Ce mélange contient des nanoformes

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs thermofusibles

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA 51 Esplanade du Général de Gaulle 92800 Puteaux – La Défense

FRANCE Tel: +33 (0)1 49 00 90 00

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

2.3. Autres dangers

Le contact avec le produit à des températures supérieures à l'ambiante peut provoquer des brûlures thermiques. Granules: Extrêmement glissant en cas de déversement.

PBT & vPvB

FCLP; France - FR Page 1 / 12

THERMELT 156 NATURAL Remplace la date 26-juil.-2023 Date de révision 20-oct.-2025 Numéro de révision 5

Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Fondu . Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de

produits de décomposition. Solide : . Voie d'exposition peu probable.

Contact oculaire Fondu . En cas de contact oculaire, rincer les yeux abondamment et immédiatement

avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Tout contact avec les matières fondues exige une assistance médicale immédiate. **Solide :** . Granules Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

Contact avec la peauFondu . En cas de contact avec le produit fondu, refroidir rapidement la portion de peau

concernée à l'eau froide. En cas de brûlures sévères, consulter immédiatement un médecin. Ne pas retirer les vêtements s'ils collent à la peau. Ne pas tenter de retirer la matière solidifiée de la peau. La séparation de la matière fondue et resolidifiée avec la peau exige une assistance médicale. **Solide:** Laver la peau avec de l'eau et du

savon.

Ingestion Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Le contact avec la substance fondue peut entraîner des brûlures sévères de la peau et

des yeux.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

FCLP; France - FR Page 2 / 12

THERMELT 156 NATURAL Remplace la date 26-juil.-2023

Date de révision 20-oct.-2025 Numéro de révision 5

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Les brûlures provoquées par la matière fondue doivent être traitées médicalement.

Traiter les éventuelles brûlures comme des brûlures thermiques, après décontamination.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés CO2, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool. Jet d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser de jets d'eau directs.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produitLe produit fondu peut provoquer des brûlures sévères. chimique

Produits de combustion dangereux Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec le produit en fusion. Mettre en place une ventilation adaptée.

Granules: Glissant, peut entraîner des chutes.

Autres informations Lorsque cela est possible, laisser la matière fondue se solidifier naturellement.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Lorsque cela est possible, laisser la matière fondue se solidifier naturellement. Empêcher

le produit de pénétrer les égouts. Endiguer pour récupérer les déversements importants

de liquide.

Méthodes de nettoyage Fondu . Lorsque cela est possible, laisser la matière fondue se solidifier naturellement.

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. **Solide :** . Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Les résidus impossibles à recycler sont éliminés en tant que déchets chimiques. Équipements nettoyés au solvant organique, les ruissellements sont récupérés et

éliminés en tant que déchets de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations.

FCLP; France - FR Page 3 / 12

THERMELT 156 NATURAL Remplace la date 26-juil.-2023 Date de révision 20-oct.-2025 Numéro de révision 5

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de traitement à chaud de cette matière, vérifier la présence d'une ventilation adéquate et porter un équipement de protection individuelle. Utiliser une ventilation et/ou des contrôles techniques adaptés pour les transformations à température élevée afin d'éviter toute exposition aux vapeurs. Mettre en place des douches de sécurité dans la zone de travail immédiate en cas d'urgence s'il existe un risque d'exposition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au frais et au sec, à l'écart des sources potentielles de chaleur, des flammes Conditions de conservation

nues, de la lumière du soleil et des autres produits chimiques. Protéger de l'humidité.

Température de stockage recommandée

Conserver à des températures comprises entre 5 et 50 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Adhésifs thermofusibles.

Mesures de gestion des risques

(RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites

d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires

locaux

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Fondu . Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones

confinées. Les vapeurs/aérosols doivent être obligatoirement évacués directement à leur

point d'origine.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Mettre en place des rince-oeils dans les zones où les travailleurs sont potentiellement exposés aux

substances ; ceci s'ajoute à la recommandation de port d'une protection oculaire.

Protection des mains Fondu . Le port de gants résistants à la chaleur est recommandé pour la manipulation de matières fondues. Solide : . Porter des gants imperméables pour toute opération

4 / 12 FCLP; France - FR Page

THERMELT 156 NATURAL Remplace la date 26-juil.-2023 Date de révision 20-oct.-2025 Numéro de révision 5

susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau. Les gants doivent

être conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du

corps

Porter un équipement de protection individuelle adapté pour éviter tout contact cutané.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Solide Aspect Granulés Couleur Orange Odeur Inodore. Seuil olfactif non applicable

Propriété **Valeurs** Remarques • Méthode

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Voir la section 9.2 pour plus d'informations

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible non applicable

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun(e) connu(e)

Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

environ 260 °C Point d'éclair CC (test en vase clos Closed Cup)

Température d'auto-inflammabilité environ 460 °C Aucun(e) connu(e) Température de décomposition environ 310 °C Aucun(e) connu(e)

Aucune donnée disponible non applicable. Insoluble dans l'eau. pH (en solution aqueuse) non applicable Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique Aucune donnée disponible non applicable Viscosité dynamique 3.2 - 4 Pa.s @ 205 °C Insoluble dans l'eau.

Hydrosolubilité Aucun(e) connu(e) Solubilité(s) Acétate d'éthyle, Butanone Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucune donnée disponible non applicable Pression de vapeur Densité relative Aucune donnée disponible non applicable

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

Densité ~1 g/cm3

Densité de vapeur Aucune donnée disponible non applicable

Caractéristiques des particules

Aucune information disponible Granulométrie Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) 100 Point de ramollissement 167 - 180 °C

Teneur en COV Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

FCLP; France - FR Page 5 / 12

THERMELT 156 NATURAL Remplace la date 26-juil.-2023

Date de révision 20-oct.-2025 Numéro de révision 5

10.1. Réactivité

RéactivitéAucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Aucun(e).

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts

mécaniques

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Les poussières fines dispersées dans l'air à une concentration suffisante et en présence

d'une source d'ignition constituent un danger d'explosion de poussières.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Variations extrêmes de température et lumière du jour directe. Pour éviter toute

décomposition thermique, ne pas surchauffer. Ne pas ajouter de l'eau ou autre matériaux volatiles à l'adhésif fondu. Dans des conditions de formation de poussières, éviter toutes les sources d'ignition, y compris les étincelles et l'électricité statique.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ingestion D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

FCLP; France - FR Page 6 / 12

THERMELT 156 NATURAL Remplace la date 26-juil.-2023 Date de révision 20-oct.-2025 Numéro de révision 5

ETAmél (voie orale) >2000 mg/kg >2000 mg/kg ETAmél (voie cutanée) >20000 ppm ETAmél (inhalation-gaz) **ETAmél** >5 mg/L

(inhalation-poussières/brouillar

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/L

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Le contact avec la substance fondue peut entraîner des brûlures sévères de la peau et

des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation Le contact avec la substance fondue peut entraîner des brûlures sévères de la peau et oculaire

des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. STOT - exposition unique

STOT - exposition répétée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

7 / 12 FCLP; France - FR Page

THERMELT 156 NATURAL Remplace la date 26-juil.-2023

Date de révision 20-oct.-2025 Numéro de révision 5

12.1. Toxicité

Écotoxicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil

de déclaration.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateur endocrinien dans

l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Propriétés PMT ou vPvM D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Catalogue européen des déchets 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<u>Transport terrestre (ADR/RID)</u>

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

FCLP; France - FR Page 8 / 12

THERMELT 156 NATURAL Remplace la date 26-juil.-2023

Date de révision 20-oct.-2025 Numéro de révision 5

14.5 Dangers pour non applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Polluant marin NP

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour non applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

FCLP; France - FR Page 9 / 12

THERMELT 156 NATURAL Remplace la date 26-juil.-2023

Date de révision 20-oct.-2025 Numéro de révision 5

Nom chimique	Numéros CAS	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII
Microparticules de polymères synthétiques (SPM)		78

78

Ce produit contient une ou plusieurs microparticules de polymère synthétique définies à la rubrique 78 de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006.

Selon les conditions de la Restriction, ce produit peut bénéficier de la dérogation conformément au paragraphe 4(a) ou 5 de la Restriction et peut donc être mis sur le marché avec les informations requises.

Polymère % SPM: Polyamides 100

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable.

Polluants organiques persistants

non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non applicable

Règlements sur les précurseurs de drogues (CE) n° 111/2005 (exportation) et 273/2004 (commerce intérieur) Ce produit ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues.

Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

FCLP; France - FR Page 10 / 12

THERMELT 156 NATURAL Remplace la date 26-juil.-2023

Date de révision 20-oct.-2025 Numéro de révision 5

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique Plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation « Peau »

Méthode de classification		
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée	
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul	
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul	
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul	
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul	
Mutagénicité	Méthode de calcul	
Cancérogénicité	Méthode de calcul	
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul	
STOT - exposition unique	Méthode de calcul	
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul	
Danger par aspiration	Méthode de calcul	
Ozone	Méthode de calcul	

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis (Environmental Protection Agency)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation du Japon (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) programme d'évaluation des substances chimiques HPV

Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 20-oct.-2025

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 1 6 7 9 15

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

FCLP; France - FR Page 11 / 12

THERMELT 156 NATURAL Remplace la date 26-juil.-2023

Date de révision 20-oct.-2025 Numéro de révision 5

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 12 / 12